

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMERY

6.2 – Plan des servitudes APPROBATION

Révision :
Projet arrêté le 28/06/2018
Approuvé le : 27/06/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
Emettant un avis sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
Le Maire

Date : Décembre 2015
Additif : Décembre 2017
SERVITUDES_PAC_CHAMERY.WOR

Echelle :
1/10 000e



LEGENDE

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses
des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE

Source: ©IGN-SCAN25®



AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments
historiques - monuments classés ou inscrits



AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration
de périmètre de protection des eaux



I4 ERDF Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations
électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines

T 7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant
des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

